



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 91551

Texte de la question

M. Stéphane Demilly alerte M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la prévention du suicide dans le monde agricole. La profession est en effet frappée par un suicide tous les deux jours selon l'Institut national de veille sanitaire (InVS) ce qui en fait l'une des populations les plus exposées. L'INVS constate ainsi un excès de mortalité par suicide chez les exploitants agricoles masculins de 20 % supérieur à celui de la population générale française. Un phénomène inacceptable causé en grande partie par les difficultés économiques auxquelles nos agriculteurs sont trop nombreux à faire face. Si un plan de prévention du suicide dans le monde agricole a bien été mis en place, celui-ci semble malheureusement aujourd'hui insuffisant face aux défis à relever. Il lui demande donc les dispositions qu'il entend prendre afin de lutter contre ce fléau.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est pleinement mobilisé en faveur de la prévention du suicide dans le secteur agricole, aux côtés de la mutualité sociale agricole (MSA). Au vu du bilan du programme national d'actions contre le suicide portant sur la période 2011-2014, la MSA souligne l'intérêt des actions mises en place depuis quatre années dans le cadre de son plan de prévention et a proposé de poursuivre les actions engagées et de les enrichir. Dans le cadre du deuxième plan de prévention du suicide portant sur la période 2016-2020 approuvé par le ministre chargé de l'agriculture, la MSA va poursuivre le partenariat avec l'institut national de veille sanitaire (InVS). L'objectif de ce plan est d'actualiser les données pour les non-salariés agricoles et de produire une étude de la mortalité par suicide des salariés agricoles. Une nouvelle campagne de communication Agri'écoute sera menée, un numéro national d'appel pour les ressortissants du régime agricole sera accessible et le nombre de postes d'écouter bénévoles, formés et sensibilisés aux problématiques agricoles, sera augmenté. Les cellules pluridisciplinaires des caisses de MSA poursuivront leurs actions partenariales de détection précoce des personnes en difficulté et la mise en place de sentinelles permettra de développer les actions de prévention avec les professionnels médicaux et sociaux sur tout le territoire. Comme pour la période 2011-2014, un suivi et une évaluation annuelle des actions mises en œuvre sont programmés. Par ailleurs, l'observatoire national du suicide, chargé de coordonner et d'améliorer les connaissances sur le suicide et d'évaluer l'effet des politiques publiques en matière de prévention, a recommandé de soutenir des projets de recherche portant sur la connaissance des facteurs de risque et de protection du suicide, et des mécanismes conduisant au suicide, ainsi que sur l'évaluation de l'efficacité des actions de prévention du suicide. Un projet a été retenu en ce sens en 2015, relatif au lien entre le travail et le risque suicidaire. L'observatoire remettra en février prochain, son deuxième rapport, qui présentera notamment un état des lieux des connaissances sur les facteurs de risques de suicide et de vulnérabilité au suicide. Ces actions en faveur de la recherche sont un des pivots d'une prévention du suicide qui soit le mieux adaptée possible.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91551

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 9789

Réponse publiée au JO le : [12 janvier 2016](#), page 354